ARRONDISSEMENT DE LORIENT

MAIRIE DE

LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 2 janvier 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13157 DU 28 DECEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET:

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Spectacle

- Vu le Code de la Route,

Rue Coutillard

- Vu la demande faite par l'Association « Lions Club Lorient Océan » et son représentant Monsieur Bertrand DEBRUERES,

Du samedi 20 au Dimanche 21 janvier 2024

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre la livraison de matériel, il importe d'interdire le stationnement,

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: A partir du samedi 20 janvier 2024 à 08h00 et jusqu'au dimanche 21 janvier 2024 à 20h00, le stationnement sera interdit sur la première place de gauche, la place réservée de la mairie ainsi que sur les 5 places de stationnement situées devant les numéros 03 à 05 de la rue Coutillard. De plus le demandeur sera exceptionnellement autorisé à stationner.

<u>ARTICLE 2</u>: Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4: Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON